

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2022

VII – AFFAIRES GENERALES – Maison de Santé

Rapport n°3 : Remboursement à la SISA

Au cours des six derniers mois durant lesquels se sont opérés les transferts de contrats de la SISA vers la communauté de communes, la SISA a continué de payer des factures. La collectivité rembourse la SISA de celles-ci et des consommables qu'elle a utilisée sur la période de transition.